

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

2023 DASCO 9 Subvention (8.500 euros) et convention annuelle avec l'association Le BAL pour un projet de sensibilisation à la lecture d'images.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'accorder le soutien de la Ville de Paris à l'association Le BAL située 6 impasse de la Défense (18^e), créée le 7 novembre 2005, pour son projet « Regards croisés » d'initiation à la lecture d'images et à la création documentaire contemporaine, destiné aux enfants parisiens.

Ce projet a débuté en 2010, et depuis cette date l'association mène un travail en collaboration avec des écoles élémentaires et des centres de loisirs, et propose aux écoliers de différents niveaux scolaires de découvrir et expérimenter le langage des images en mouvement. Dans le temps scolaire, les classes découvrent une exposition au BAL, mettent en perspective des démarches d'artistes lors d'un atelier d'ouverture culturelle au sein duquel ils analysent des images fixes et de courts films documentaires en lien avec la thématique annuelle puis dans un atelier workshop apprennent en groupe la méthodologie pour décrypter des images. Enfin, ils rencontrent un artiste avec qui ils vont réaliser collectivement un film sur le temps du centre de loisirs.

Pour chaque groupe d'élèves, 4 ateliers de sensibilisation à l'image : ouverture culturelle, workshop autour des images, visite d'exposition et rencontre avec un.e artiste / professionnel.le.. Des moments fédérateurs de restitution / exposition sont prévus en fin d'année scolaire au BAL ou dans un lieu partenaire comme La fémis. Le projet met l'accent sur des temps de formation dédiés aux équipes des centres de loisirs en collaboration avec les équipes éducatives des écoles impliquées.

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'association Le BAL a initié ce programme dans 5 écoles primaires et 5 centres de loisirs parisiens. Il a concerné 380 enfants de 6 à 10 ans, 28 membres des équipes pédagogiques et 4 artistes ont été impliqués.

Pour 2022/2023, l'association LE BAL a sollicité une subvention de 11 000 euros auprès de la Mairie de Paris.

Au vu de l'intérêt de ce projet pour les écoliers parisiens, je vous propose la signature d'une convention annuelle d'objectifs avec cette association et de lui attribuer une subvention de 8.500 euros en 2023

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DASCO 9 - Subvention (8.500 euros) et convention annuelle avec l'association Le BAL pour un projet de sensibilisation à la lecture d'images.

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Le BAL, 6 impasse de la Défense (18è) au titre de l'année scolaire 2022/2023 et la signature d'une convention annuelle correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle, jointe à cette délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.500 euros est attribuée à l'association LE BAL (n°15948 ; dossier 2023_03462).

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant de 8.500 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023.